

<b>Lancement d'une ceinture alimentaire transfrontalière</b>	Fiche n° IM-P1
	Priorité : Lot 3
	Version initiale <input checked="" type="checkbox"/>
	Version actualisée ( / /20 ) <input type="checkbox"/>
(a) Commune : AUBANGE	
(b) Nom du village ou de l'entité : AUBANGE	
(c) Descriptif : Lancement d'une ceinture alimentaire transfrontalière	

## LANCEMENT D'UNE CEINTURE ALIMENTAIRE TRANSFRONTALIÈRE

### 1. Description du projet

Le projet consiste, après étude, à mettre en place une ceinture alimentaire transfrontalière, afin de mettre en réseau les différents acteurs du système alimentaire du sud de la Province du Luxembourg, de France et du Grand-Duché du Luxembourg, autour d'un objectif commun : nourrir les habitants du territoire avec une alimentation de qualité, produite localement.

Une ceinture alimentaire a l'ambition de nourrir les habitants d'un territoire avec une alimentation de qualité produite localement. Elle vise ainsi la relocalisation de l'alimentation afin de rendre le territoire plus résilient. Il en existe 4 en Wallonie : Namur, Liège, Charleroi et Tournai.

Le projet vise à susciter des rapprochements économiques et politiques entre les communes et les villes des trois frontières, afin de monter un projet commun de valorisation des producteurs locaux.

La commune mène actuellement un travail sur le sujet à travers le projet Cantine Durable dont les ressources pourront être activées.

La commune souhaite aussi qu'une association de commerçants se mette en place. Celle-ci pourrait être un acteur de coordination de la ceinture alimentaire transfrontalière pour la partie belge.

Notons qu'une ceinture alimentaire est avant tout un état d'esprit de coopération, de durabilité et d'équité. Les projets qui consistent à sensibiliser les producteurs et les habitants sont donc liés à ce changement et cette évolution de mentalité dans le secteur de l'alimentation. Dès lors, il serait opportun de débiter le projet par la rencontre des producteurs de toutes les frontières afin de connaître leurs besoins et de les articuler avec les ressources transfrontalières.

Le porteur du projet pourrait être une structure transfrontalière telle un GECT. Les fonds européens (INTERREG...) pourront aussi être activés.

### 2. Justification du projet

D'une part, la position géographique centrale de la commune d'Aubange, située aux frontières luxembourgeoise et française, favorise déjà les échanges économiques, sociaux et culturels.

D'autre part, une demande générale au développement des circuits-courts alimentaires sur le territoire a été soulevée lors des consultations villageoises et en CLDR. Ceux-ci peuvent s'appuyer sur de nombreuses ressources locales et, en outre, renforcer l'économie du territoire et les liens avec les territoires voisins dans le cadre de la coopération transfrontalière.

On constate ainsi une méconnaissance des producteurs et de l'offre de chaque pays, le projet permettrait de les répertorier et de les valoriser en proposant de nouveaux canaux de distribution locaux.

La distance idéale à parcourir pour qu'un produit soit local serait de 50 km selon un expert du Parc Naturel de Gaume. Il y aurait donc plus ou moins les deux tiers des produits locaux qui ne seraient pas connus des habitants car localisés en France ou au Grand-Duché. Vu la situation géographique d'Aubange, c'est une opportunité à saisir pour la résilience du territoire.

### 3. Lien à la stratégie

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs stratégiques suivants :

<b>Objectif</b>	<b>1. Renforcer l'économie locale par la mise en valeur des ressources du territoire</b>
<b>Objectif opérationnel</b>	1.1 Aider au développement des circuits-courts alimentaires et promouvoir une alimentation plus locale

#### Liens avec d'autres stratégies et plans locaux et/ou transcommunaux :

- **Programme Stratégique Transversal (PST) 2019-2024** : Lutter pour la préservation de notre planète ;
- **Plan de Cohésion Sociale (PCS) 2020-2025** : Contribuer à la construction d'une société solidaire et coresponsable pour le bien-être de tous ; Réduire la précarité et les inégalités en favorisant l'accès effectif de tous aux droits fondamentaux ;
- **Parc Naturel de Gaume (PNDG)** : Valoriser l'identité territoriale et ses ressources naturelles et humaines ; Transmettre aux jeunes la possibilité de vivre et de travailler en Gaume, par le biais d'outils de production et de la transmission des savoir-faire de notre région ;
- **Plan d'Action pour l'Énergie Durable et le Climat (PAEDC) Horizon 2030** : Réduire la consommation énergétique de 27 % sur son territoire.